

PSC/PR/COMM.(DCCCXLIV)

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Ethiopie, B. P. 3243 Tel.: (251-11) 551 38 22 Télécopie: (251-11) 519321

Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

844^{ème} RÉUNION

24 AVRIL 2019

ADDIS ABÉBA

PSC/PR/COMM.(DCCCXLIV)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) lors de sa 844^{ème} réunion tenue le 24 avril 2019 sur la situation en Libye,

Le Conseil de Paix et de Sécurité

Rappelant l'Article 7.1(n) de son Protocole et de ses communiqués et communiqués de presse antérieurs sur la situation en Libye, notamment le communiqué [PSC/PR/COMM.(DCCCXXXIX)] de sa 839^{ème} réunion tenue le 9 avril, le communiqué [PSC/PR/BR.(DCCCII)] de sa 802^{ème} réunion tenue le 17 octobre 2018 et le communiqué [PSC/MIN.(DCCXCVII)] de sa 797^{ème} réunion, tenue le 24 septembre 2018, au niveau ministériel, en marge de la 73^{ème} Session de l'Assemblée Générale des Nations unies, à New York, États Unis d'Amérique ;

Prenant note de l'allocution du Représentant permanent de la République fédérale du Nigeria auprès de l'UA, en sa qualité de Président du CPS pour le mois d'avril 2019, et des déclarations faites, respectivement, par le Représentant de l'État de Libye; du Représentant permanent de la République du Congo, au nom du Président du Comité de Haut niveau de l'UA sur la Libye, S. E. le Président Denis Sassou Nguesso, ainsi que de la communication faite par le Commissaire à la Paix et à la Sécurité de l'UA, S.E. l'Ambassadeur Smâil Chergui;

Prenant également note avec appréciation du communiqué de la réunion de la Troïka, tenue le 23 avril 2019, au Caire à l'invitation de S.E. Abdel-Fattah Al-Sisi, Président de République Arabe d'Égypte, avec la participation de S. E le Président Denis Sassou Nguesso du Congo ;

Notant avec une vive préoccupation la détérioration de la situation humanitaire et sécuritaire en Libye du fait de l'escalade militaire impliquant les activités de différentes milices et groupes terroristes ;

Préoccupés par l'aggravation des conditions des migrants africains bloqués dans des camps en Libye et **réitérant son appel** pour davantage de soutien institutionnel pour venir à bout des défis de l'immigration illégale en Libye ;

Attentif aux ingérences extérieures dans les affaires intérieures de la Libye qui compromettent les acquis fragiles obtenus à ce jour dans le processus de paix en Libye;

Agissant en vertu de l'article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité :

1. **Déplore** l'intensification continue des affrontements et des attaques sans discernement contre les populations civiles, avec comme conséquence une crise humanitaire caractérisée et des destructions gratuites des infrastructures publiques, des déplacements massifs de populations, avec notamment la présence de réfugiés dans les pays voisins ;
2. **Déplore également** la mobilisation et le flux continu d'armes pour les parties au conflit et **réaffirme** qu'il ne saurait y avoir de solution militaire à la crise actuelle en Libye ;

3. **Exige** un cessez-le feu immédiat et sans condition et **demande instamment** à toutes les parties au conflit de faire preuve de la plus grande retenue et de mettre en avant l'intérêt supérieur de la Libye et de son peuple, et d'œuvrer à la reprise immédiate du dialogue, comme seule approche viable pour une solution consensuelle et durable à la crise actuelle et aux défis auxquels le pays fait face ;
4. **Réitère son appel** aux parties en conflit pour qu'elles protègent les populations civiles, ouvrent des corridors sûrs et facilitent l'accès de l'aide humanitaire aux populations dans le besoin ;
5. **Exhorte** les parties à faciliter le rapatriement des migrants africains bloqués en Libye et **appelle** tous les États membres de l'UA et la communauté internationale toute entière à continuer d'apporter son aide humanitaire aux migrants bloqués en Libye ;
6. **Réaffirme l'impérieuse nécessité** de trouver une réponse à la menace du terrorisme et de l'extrémisme violent en Libye qui contribuent à la détérioration de la situation sécuritaire et humanitaire dans le pays ;
7. **Salue** les efforts déployés par l'UA, à travers le Comité de Haut niveau pour la Libye et la Commission, en vue de parvenir à une solution politique durable à la crise à travers la promotion de la réconciliation et du dialogue entre toutes les parties prenantes libyennes;
8. **Réaffirme une fois de plus**, le rôle central et incontournable de l'UA dans la recherche d'une solution durable à la crise actuelle en Libye. À cet égard, le Conseil **exhorte** le Représentant spécial des Nations unies en Libye à travailler en étroite collaboration avec l'UA dans l'esprit de l'Accord cadre UA-Nations unies pour un partenariat renforcé dans la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique ;
9. **Réaffirme également** son engagement résolu et inébranlable pour le respect de l'unité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Libye, et dans ce contexte, **exige** la fin immédiate des interférences externes dans les affaires intérieures de la Libye et **appelle** tous les acteurs externes concernés à mettre un terme à la fourniture d'armes et à toutes les autres formes d'assistance militaire aux parties en conflit, qui contribuent à exacerber la crise, et **demande instamment** aux acteurs externes de plutôt jouer un rôle plus constructif et de contribuer davantage aux efforts soutenus pour la recherche d'une solution pacifique à la crise actuelle ;
10. **Appelle** à une assistance soutenue dans les efforts visant la reconstruction des institutions étatiques, notamment les Forces de défense et de sécurité libyennes;
11. **Attend avec intérêt** la tenue concluante de la Conférence de réconciliation nationale libyenne inclusive à Addis-Abeba, en juillet 2019, et **demande** à la Commission de travailler en étroite collaboration avec les Nations unies, et de poursuivre et d'intensifier ses efforts pour assurer l'organisation réussie de ladite Conférence, conformément à la Décision Assembly AU/Dec.719 (XXXII) de février 2019 ;
12. **Décide** de rester activement saisi de la question.